



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2022

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la salle des Fêtes, à 18h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjoints -

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle de CRECY, Mme Nassera HAMZA, Mme Béatrice de LAVALETTE, Mme Florence de SEPTENVILLE, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST, M. Amirouche LAIDI, Mme Sandrine du MESNIL

- Conseillers municipaux -

Mme Cécile GUILLOU, Mme Isabelle FLORENNES, Mme Sophie de LAMOTTE, M. Jean-Marc LEMBERT, Mme Marie LE LAN, M. Bruno JACON, Mme Valérie BARBOILLE, M. Frédéric VOLE, Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE, Mme Perrine COUPRY, M. Antoine KARAM, M. Xavier IACOVELLI, Mme Safia EL-BAKKALI, M. Nicola D'ASTA, M. Pascal GENTIL, M. Yohann CORVIS, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Valéry BARNY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjoints -

M. Vianney RASKIN à M. Guillaume BOUDY, M. Yoann LAMARQUE à Mme Isabelle de CRECY, M. Pierre PERRET à Mme Muriel RICHARD, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO à M. Fabrice BULTEAU

- Conseillers municipaux -

M. Stéphane PERRIN-BIDAN à Mme Sandrine du MESNIL, M. Thomas KLEIN à Mme Nassera HAMZA, Mme Véronique RONDOT à Mme Florence de SEPTENVILLE, M. Yves LAURENT à M. Louis-Michel BONNE, Mme Olfa COUSSEAU à Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Abraham ABITBOL à M. Yohann CORVIS, M. Loïc DEGNY à Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE

Absent non-représenté :

- Conseiller municipal -

Mme Julie TESTUD

Secrétaire :

Mme Sandrine du MESNIL

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Delib2022-096 Rapport annuel Egalité femmes hommes et lutte contre les discriminations

- Conseil Municipal du 14 décembre 2022 -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2311-1-2 et D. 2311-16,

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 16 février 2012, 26 septembre 2013, 1^{er} juillet 2015 et du 6 mars 2018, portant sur l'évaluation et les mises à jour du plan d'actions visant à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques publiques,

Considérant que la Ville de Suresnes est engagée, depuis 2008, dans une politique ambitieuse de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie locale,

Considérant la réalisation par les services de la Ville, en 2010, d'un diagnostic sur la situation des femmes et des hommes à Suresnes, qui a précédé l'adhésion de la Ville, en février 2011, à la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes,

Considérant l'adoption, en mars 2012, d'un plan d'actions visant à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques publiques,

Considérant le renouvellement du Label « Egalité professionnelle » décerné par l'AFNOR en 2021,

Considérant l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du 16 février 2018, l'accord relatif à l'égalité professionnelle réelle entre les femmes et les hommes et à la lutte contre toutes formes de violences faites aux femmes du 13 septembre 2019 et l'accord-cadre relatif à l'égalité professionnelle femmes-hommes présentant le plan d'actions triennal 2021-2023,

Considérant le choix politique fort de Suresnes de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes à travers dans la promotion d'actions menées tout au long de l'année auprès de la population, tant en matière de loisirs, que de parentalité ou d'insertion (..),

Vu le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, présentant le bilan des actions engagées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au cours de l'année 2021 et définissant les orientations pluriannuelles de la politique municipale en faveur de l'égalité des sexes,

Vu le budget communal,

Sur rapport de mesdames Nassera HAMZA et Béatrice de LAVALETTE, Adjointes au Maire

**Le Conseil Municipal
prend acte du bilan des actions engagées en faveur de
l'égalité entre les femmes et les hommes au cours de l'année 2021.**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

#signature#

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes